



QUESTION CONCERNANT LES DROITS DE L'AUTEUR

Par MICHEL

Bonjour chers juristes

J'ai une question qui m'embête depuis quelques jours maintenant.

Je suis anglophone, et je suis interprète de conférence Anglais Français. Quand je bossais sur le perfectionnement de mon français, je me servais d'une appli comme une sorte de base de données de traductions français, anglais. Je copiais des extraits des livres français que je lisais, les mettais dans Google Traduction et je copiais les textes et les traductions dans l'appli pour y faire référence par la suite. Il y a un site web qui héberge des livres gratuits que je téléchargeais. Or, je ne savais pas que les admins de ce site ne respectent pas les droits de l'auteur, donc, à mon insu je consultais des livres portant des droits de l'auteur de façon illicite et j'en faisais des répertoires des extraits et traductions. Je me suis rendu compte de ce fait il y a 2 jours, et bien que pour créer ce répertoire la grande majorité des livres que j'utilisais était libre de droit, il y'en a qui ne le sont pas, comment j'ai indiqué ci-haut.

J'ai compris que Maintenant ce répertoire compte plus de 27000 entrées et c'est extrêmement difficile pour moi pour retirer les entrées puisées dans les sources des livres piratés. Je comprends donc que je suis coupable devant la loi, mais est ce qu'il y a une clémence pour moi. Comment je peux faire pour me dégager de cette situation, puisque c'est difficile de retirer et même parfois difficile d'identifier certaines entrées qui sont tirés des livres piratés

Merci d'avance pour votre réponse